Compte rendu de l'heure d'information syndicale du 15/10/2015

35 personnes ont assisté à cette première réunion d'information syndicale de l'année.

1) **Présentation des membres du CHSCT et du CT aux agents de la DRAC**

Les nouveaux représentants du personnel siégeant aux instances ont été présentés :
-pour le CT : M. Becouze (titulaire pour SUD), G. Nicolas (titulaire pour SUD), D. Gary (titulaire pour SNAC-FSU) et Jean-Pierre Jollivet (suppléant pour SNAC-FSU)
-Pour le CHSCT : M. Becouze (titulaire pour SUD), M. Doutre (titulaire pour SUD), E. Thomas (titulaire pour SNAC-FSU) et Jean-Pierre Jollivet (suppléant pour SNAC-FSU)

Deux sièges sont encore à prendre à SUD et un à SNAC-FSU (rôles de suppléants)
Il a été souligné par les nouveaux représentants du personnel de l'importance de siéger à ces instances et ils souhaitent que les sièges non occupés le soient. Le travail de préparation aux instances sera fait en équipe et en intersyndicale. Une demande de formation spécifique pour les représentants du personnel a été faite.

2) Réforme territoriale et devenir des DRAC

Les agents de la DRAC Auvergne constatent qu'aucune information sur la réforme territoriale et donc sur le devenir des DRAC ne leur parvient.
Pourtant d'autres régions, comme la région Bourgogne-Franche-Comté ont déjà commencé à travailler sur ces questions de fusion, d'organisation du travail en proposant plusieurs scénarios.
Qu'en est-il de la DRAC Auvergne ? Le personnel s'interroge sur ce manque de communication interne autour de ce sujet, aucune information ne lui parvient, le personnel n'a en effet ni été informé et encore moins associé aux réflexions.
Nous avions appris qu'une rencontre entre notre directrice et le DRAC Rhone -Alpes devait avoir lieu pour évoquer ces questions de fusion des DRAC. Nous n'avons eu aucun retour sur cette rencontre et le personnel demande à en connaître la teneur et à être informé sur leur devenir le plus rapidement possible d'autant qu'un calendrier national fixe à court terme le rendu des réflexions pour la mise en place des fusions.

3) Organisation future entre CRMH et SCAP.

Le personnel et les représentants syndicaux demandent à connaître la trame générale de la fusion de la CRMH et du SCAP. Ni organigramme, ni présentation de la future organisation du service, ni les rapports hiérarchiques entre les agents n'ont été évoqués alors que la quasi totalité des agents a passé un entretien lors duquel leur nouvelle fiche

de poste leur a été présentée. Ils ont certes eu l'occasion d'échanger sur cette fiche de poste lors de cet entretien mais restent ignorants sur le fonctionnement global de ce nouveau service. Il est donc difficile pour eux de se placer dans un service flottant et d'accepter leur fiche de poste dans ces conditions...
Les représentants syndicaux rappellent qu'il avait été demandé dans le dernier CT une présentation de la méthodologie mise en place pour cette fusion. Depuis rien, aucune concertation sur la réorganisation n'a été proposée par l'administration si ce n'est sur des problèmes purement techniques (circulation des courriers, notes etc...)
Suite au rapport d'Emergence et celui des inspecteurs, il avait été affiché clairement par la direction que de la concertation, de la discussion et qu'un accompagnement serait fait auprès des agents de la CRMH et du SCAP...mais l'affiche est restée collée au mur et n'a jamais pris forme. Nous déplorons à nouveau un manque de communication interne à la DRAC et un très clair manque de prise en compte des agents et de leurs métiers.

4) Souffrance au travail.

Les représentants syndicaux alertent sur les sentiments de manque de reconnaissance, de frustration, voire de harcèlement ressentis par certains agents. Ils s'étonnent que des services puissent être privés des moyens ordinaires de fonctionner et surtout que certains agents puissent subir un acharnement systématique sur leur travail et leur personne.

Les représentants syndicaux demandent que le service des ressources humaines s'assure que les entretiens d'évaluation aient bien tous lieu et se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Le personnel demande à ce que des directives claires et des formations soient données aux chefs de service pour que cet entretien corresponde réellement à ce qu'il doit être. Nous demandons à être informés des mesures prises suite aux alertes données sur ce point l'année dernière.

5) Pacte Ville de Clermont-Ferrand

Les représentants syndicaux se réjouissent d'une convention entre l'État et la ville de Clermont-Ferrand mais s'étonnent de ne pas avoir été informés.
Nous savons simplement que la trame du pacte est en train d'être établie par le Cabinet de la ministre. D'autres pactes ont déjà été élaborés en Bretagne par exemple, ceux-ci concernaient le transfert de compétences des DRACs aux collectivités. Face à notre inquiétude nous demandons à la DRAC de nous informer précisément sur cette convention, afin de s'assurer qu'elle ne remettra pas en cause le périmètre de nos missions et compétences.